

de l'Angleterre se réduisait à \$3,700,000. Le volume des exportations des derniers exercices est contenu dans le tableau 12 du chapitre consacré au commerce extérieur.

Vers la fin de la guerre on vit aussi Montréal poser sa candidature comme marché aux fourrures international; en 1920, pour la première fois, il s'y tint une grande vente aux enchères qui disposa de 949,565 pelleteries, moyennant \$5,057,114. Aux enchères tenues à Montréal en 1928 il a été disposé de 1,859,123 peaux au prix de \$3,833,818. Il y a eu aussi des enchères à Winnipeg et à Edmonton. Une autre industrie qui prend des développements est celle de la préparation et de la teinture des fourrures. En 1927 le nombre de peaux traitées dans les établissements canadiens est de 6,844,309 comparativement à 5,444,739 en 1926. Le nombre d'établissements en opération était de 11 en 1927, 11 en 1926, et 10 en 1925.

L'avance de la civilisation, c'est-à-dire le défrichement des terres incultes, pénétrant de plus en plus loin, les animaux à fourrure se trouvèrent ainsi constamment repoussés. D'autre part, le perfectionnement des méthodes de capture accélérât leur destruction. On a dû interdire, pendant plusieurs années, la chasse à la martre de Russie, au chinchilla de Bolivie et au castor canadien, mais cette sage mesure est restée insuffisante, ainsi qu'on le constate par la décroissance continue de ces animaux. Afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle, le commerce des fourrures se vit dans la nécessité d'encourager l'usage des peaux d'animaux domestiques et baptisa de nouveaux noms les peaux communes et dédaignées. Depuis quarante ans environ, le mouton et l'agneau de Perse, d'Astrakan, sont devenus d'un usage général; leur production n'a pas cessé d'accroître; il existe au Canada plusieurs établissements de l'agneau de caracul. Entre tous les animaux sauvages à fourrure le renard paraissait le plus facile à domestiquer. Des parcs adaptés à l'élevage du renard en captivité furent créés après 1890, c'est-à-dire dans la période de hausse des prix; ces établissements furent facilités par l'introduction de clôtures spéciales en treillis de fil de fer. Successivement, d'autres animaux ont été domestiqués, mais avec moins de succès que le renard; ce sont: le raton laveur, le vison, la martre, la mouffette, le rat musqué et le castor. Voir pages 233 à 236 du présent volume pour ce qui concerne l'élevage des animaux à fourrure au Canada.

**Conservation.**—La conservation de la vie sauvage au Canada a fait l'objet de l'action gouvernementale, qui organisa en 1916 le Conseil consultatif de la protection de la vie sauvage chargé de coordonner les efforts des différents organes administratifs de la Puissance à qui incombe ce soin. La stricte application de la loi sur le gibier du Nord-Ouest et de la loi sur les oiseaux migrateurs fait le principal objet de sa sollicitude; en outre, le Conseil étudie tous les problèmes touchant à la protection et à la meilleure utilisation des animaux à fourrure, du gros gibier, des mammifères et des oiseaux, gibier à plume, oiseaux insectivores ou autres. Les fonctions des membres de ce Conseil sont purement honorifiques et depuis 13 ans qu'il existe, il n'a absolument rien coûté.

Dans toutes les parties de la Puissance, la chasse aux animaux à fourrure est réglementée et la plupart des espèces sont protégées pendant certaines saisons. Lorsqu'une espèce est en danger d'extermination on en interdit la chasse pendant une période déterminée. La chasse et la traite des fourrures se font sur permis spécial, ce qui procure un revenu direct aux provinces et aux territoires.

**Statistiques du commerce des fourrures.**—Les statistiques du nombre et de la valeur des peaux brutes et des fourrures ont été colligées aux recensements